

CFAO MOTORS TOGO ouvre son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



POLITIQUE P.2

Agbéyomé Kodjo: l'intenable position



ECONOMIE P.6,7

Covid-19 : la ruée vers les jeux de hasard

Malgré la pandémie, les institutions de microfinance sur les talons de leurs débiteurs

CONSOMMATION P.10

Peste porcine africaine : la consommation du porc est-elle sans danger ?

CULTURE P.15

« Zaga Bambo est un artiste qui a toujours alimenté les débats »



Bon mois de jeûne à tous les fidèles musulmans

RAMADAN MUBARAK



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

Editorial

Infos N°249 | Du 20 mai au 03 juin 2020

✪ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOULETE

LA SILENCIEUSE GRANDE MUETTE

Deux semaines après l'homicide dont a été victime le Colonel Bitala Madjoulba, on ne connaît toujours pas les circonstances réelles de sa mort, encore moins les auteurs, les éventuels commanditaires du crime et leur motivation.

Rien de surprenant en principe puisque dans ce genre d'affaires, il n'est pas inhabituel que l'enquête s'inscrive dans une durée plus ou moins longue, et soit tributaire d'un certain nombre d'éléments dont ceux qui investiguent n'ont pas la maîtrise. En effet, le temps judiciaire est souvent aux antipodes de celui médiatique.

Ce qui l'est, c'est le silence voire l'omerta qui entoure la mort de cet officier. Il ne s'agit pas de revendiquer une instruction sur la place publique qui en violerait le secret, ni d'exiger la participation des enquêteurs au tourbillon médiatique. Mais simplement, de demander de rendre « officiellement publique », la disparition d'un homme, un Colonel, Commandant du 1er Bataillon d'Intervention Rapide (1er BIR), l'une des unités d'élite de l'armée togolaise, ex-Commandant du Centre d'Entraînement des Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP) et 2è Régiment d'Infanterie d'Adidogomé, Chevalier de l'Ordre du Mono et Officier National de Mérite ; excusez du peu.

Or à ce jour, la Grande Muette est demeurée silencieuse comme pour coller justement au substantif dont elle est affublée. Comme le Ministère de la Défense ou encore le Procureur de la République, qui ne s'est laissé aller à quelques déclarations que chez nos confrères de RFI. Il nous semble que dans ce genre de contexte, comme cela a pu être fait relativement à d'autres dossiers et en considération du profil du de cujus, la publication d'un communiqué, fût-il laconique, aurait assuré un service minimum.

La parole officielle aurait ainsi eu plusieurs vertus, dont deux importantes. En premier lieu apaisante et rassurante. Apaisante par la présentation de condoléances publiques à travers les médias d'Etat. Ceux-ci ont par exemple et paradoxalement diffusé le reportage sur la passation de charges au profit du nouveau commandant du 1er BIR, sans jamais avoir annoncé que son prédécesseur était décédé. Rassurante en la promesse et l'engagement d'une enquête sérieuse pour rendre justice à l'officier défunt. Ceci aurait pu, peu ou prou, permettre de faire l'économie du coup de sang et des mouvements d'humeur de nos compatriotes de Siou et des localités avoisinantes, attristés et atterrés par la disparition d'un des leurs, et dont les seules sources d'informations étaient whatsapp et le téléphone arabe.

En second lieu, l'absence de parole officielle laisse les réseaux sociaux construire leur propre histoire. Elle fait le lit des théoriciens du complot, des conspirationnistes, des détectives auto-désignés, des « messieurs-je-sais-tout » et qui pourtant ne sont au courant de rien, ou encore des « Columbo tropicaux », le flair et l'intelligence en moins.

AGBEYOME KODJO: L'intenable position

Elle était déjà fragile depuis la proclamation officielle et définitive des résultats de l'élection présidentielle du 22 février dernier. La position d'Agbéyomé Kodjo est désormais intenable avec les révélations de Xana Sadjó-Hetsu, l'informaticien recruté par l'ancien Premier ministre pour la mise en place d'un système destiné à la compilation des résultats du scrutin. Celles-ci viennent confirmer que l'auto-proclamation comme président élu, faite par le candidat de la Dynamique Kpodzro dès la fermeture des bureaux de vote, n'était fondée ni sur des procès-verbaux ni sur des chiffres recueillis, mais simplement motivée par son intime conviction ; évidemment assez court pour revendiquer la victoire d'une compétition électorale.

On connaît la chanson. Et le disque est rayé à force de le jouer. A chaque fois qu'ils sont mis en difficultés, les hommes politiques togolais parlent de manipulation et de désinformation, orchestrées par leurs adversaires. Et les instrumentaires sont nécessairement des « vendus » et des « traîtres ». Cette fois-ci, ce système de défense qui a pour avantage d'évacuer les questions de fond, ne fonctionne pas. Et pour cause.

Après s'être auto-proclamé président élu à peine les derniers bureaux de vote fermés à Lomé, et avoir longtemps soutenu en avoir les preuves, le candidat de la Dynamique Kpodzro est aujourd'hui confondu par un acteur dont la légitimité, sauf à faire preuve de mauvaise foi, est démontrée et ne peut être remise en cause. En effet, dans un entretien accordé à la rédaction de FOCUS INFOS, Xana Komlan Sadjó-Hetsu, a confié avoir été recruté sur la base d'un contrat de prestation de service, pour mettre en place le développement de toute la plateforme de compilation et de diffusion des résultats de l'élection présidentielle. A ce titre, il était chargé de déployer toute technologie nécessaire à la compilation des résultats du scrutin, y compris leur diffusion sur un site internet dédié, bureau de vote par bureau de vote, ainsi que leur partage automatisé sur presque tous les réseaux sociaux. Le cahier des charges de cette prestation a été élaboré par l'équipe du candidat, notamment par son directeur de cabinet, Emmanuel Atayi, le principal interlocuteur du développeur.

Grande manipulation

Selon Sadjó-Hetsu, si le développement de la plateforme a été réussi et que les conditions technologiques pour compiler les résultats ont été réunies, la coalition n'a cependant jamais fourni les éléments pour la mise en route des serveurs et la collecte des informations. En outre, il n'y avait pas de connexion internet disponible alors que celle-ci était indispensable pour la diffusion des résultats sur les réseaux sociaux, et pour leur visualisation bureau de vote par bureau de vote sur le site internet dédié à cet effet. Par ailleurs, sur les 117 communes que compte le Togo, seules 17 avaient des représentants désignés pour transmettre les résultats via sms. Sauf que les numéros sur lesquels ces chiffres devraient être envoyés n'étaient pas...activés en agence. Autant dire selon l'informaticien, que la Dynamique Kpodzro n'avait pas disposé des moyens ni techniques, ni matériels pour avoir les résultats et a



Agbéyomé Kodjo, président du MPDD

fortiori, déclarer élu son candidat à peine les bureaux fermés. Confortant ainsi la position de ceux qui dénonçaient l'auto-proclamation d'Agbéyomé Kodjo, lui réclamant les preuves. Au demeurant, presque 90 jours après le scrutin, il n'a toujours pas fourni un seul PV, ni quelque élément, qui contredirait peu ou prou les résultats officiels proclamés ; y compris dans le Yoto d'où il est originaire ou encore dans la préfecture du Golfe où il prétend pourtant avoir fait un raz-de-marée. Son directeur de cabinet accuse les forces de l'ordre venues interpellier l'ancien candidat, d'avoir détruit ou emporté lesdits procès-verbaux, entravant ainsi leur capacité à fournir les preuves de sa victoire. Précisons tout de même que cette interpellation a eu lieu le 21 avril, soit deux mois après le vote et l'auto-proclamation. Ce qui démontre à suffisance le sérieux manifeste de l'argumentaire.

Au surplus, ce qu'ignorent les irréductibles de la Dynamique Kpodzro, est que celle-ci dispose d'un représentant au sein de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) qui a proclamé les résultats provisoires. Il s'agit de Combey M. Combété du MPDD (formation d'Agbéyomé Kodjo). Au sein de la CENI, il est le rapporteur de la sous-commission... des Opérations électorales. A ce jour, comme commissaire, il n'a pas apporté de preuves contraires aux résultats proclamés, ni démissionné de son poste pour protester contre ceux-ci, pourtant qualifiés d'erronés par son mandant.

En dehors de la CENI, le MPDD a disposé en outre de représentants dans les CELI, notamment Gbodji Kouakou dans le Vo, Foli Doté Méthé dans Golfe 1, Djreke Abra Isabelle dans l'Agou, ou encore Agbogon Kokou dans Golfe 5, pour ne citer que ceux-là.

En réalité, ce que révèle Sadjó-Hetsu n'a rien de surprenant. Quelques jours après le scrutin, l'un des soutiens du candidat, Fulbert Artisso avait déjà reconnu sur les antennes de nos confrères de Pyramide FM

que la Dynamique avait autoproclamé élu Agbéyomé Kodjo, uniquement sur la foi des remontées d'informations venant de la préfecture du Golfe et du communiqué de l'ANC, le plaçant devant avec Faure Gnassingbé. A l'impossible nul n'est tenu et la coalition ne peut produire de PV qu'elle n'a pas, puisque n'ayant pas disposé de suffisamment de représentants dans les bureaux de vote, ainsi que l'attestent les nombreux enregistrements audios

disponibles sur les réseaux sociaux et dans lesquels, on entend clairement les membres de son équipe de campagne notamment Mme Adjamagbo-Johnson se plaindre de cette situation et de ses conséquences sur la crédibilité d'une future revendication de victoire.

Spécialiste des résultats truqués :

La réaction de la Dynamique face aux révélations de son ex-informaticien a été d'une part de remettre en cause sa probité morale et d'autre part de le vouer aux gémonies, en le présentant comme l'« œil de Moscou » au sein de la coalition. Sans succès, Sadjó-Hetsu ayant expliqué les motivations de sa démarche et surtout, les faits qu'il rapporte étant étayés par de nombreux éléments dont des sms, messages whatsapp et audios. Las, l'entourage du président autoproclamé a choisi de contester l'importance de l'informaticien dans l'équipe de campagne et d'y minimiser son rôle. Mal lui en a pris. Des photos confirment sa présence au sein de la délégation de la Dynamique constituée de 3 personnes, qui a rencontré la mission d'observation électorale de la CEDEAO la veille du scrutin, ainsi que nous l'ont attesté par ailleurs des membres de l'organisation sous-régionale.

La dernière trouvaille est d'alléguer l'existence d'un Plan B, mis en œuvre face « à la défaillance » de Sadjó-Hetsu. Elle ne convainc guère, puisqu'aucun élément n'a été produit pour l'établir. Et que pas plus que le A, il n'a réussi à ce jour à publier un seul PV. Au final, l'opinion publique aurait sans doute pu faire économie de ce mélodrame post-électoral et ne pas croire aux supputations de la Dynamique Kpodzro, si elle avait pris au sérieux les propres déclarations de son candidat qui se décrivait lors d'un meeting avant le scrutin, comme « le plus grand spécialiste togolais des fraudes électorales et des résultats truqués », sous les applaudissements d'un public conquis et hilare.



e-Coris : ma banque en ligne

Consulter son solde

Editer le relevé de son compte

Effectuer des virements de compte à compte

Consulter les taux de change

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>



TOGO :

Par Henry Ognan DOGO, Magistrat du Ministère public, porte-parole de l'Union Syndicale des Magistrats du Togo (USYMAT).

L'indépendance de la justice à l'épreuve du Juge constitutionnel (1^{ère} Partie)

« Le principe de la séparation des pouvoirs est inséparable de la protection des droits et libertés ... La distribution organique du pouvoir entre plusieurs institutions et le contrôle que celles-ci s'exercent mutuellement a pour finalité de sauvegarder l'individu des atteintes à ses droits et libertés naturels et imprescriptibles ».

Abdoulaye SOMA, agrégé des facultés de droit, université Ouaga II.

Garant du respect de l'ordre constitutionnel et régulateur du fonctionnement des institutions de la République, la Cour constitutionnelle est appelée à se prononcer sur la constitutionnalité des lois suite à sa saisine par des autorités limitativement énumérées. Saisie, elle peut s'exprimer à travers deux types d'actes à savoir un arrêt (décision) ou un avis. Ces deux actes qui ont certes la même nature juridique, n'ont pas forcément la même force juridique.

Par avis n°av-002/20 du 18 mars 2020, la cour constitutionnelle sur demande du président du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), s'est prononcée sur la présidence du CSM. En vue de déceler sa nature et son éventuelle force juridique puis les implications d'une telle interprétation sur l'indépendance de la justice, nous nous proposons une analyse de cet avis.

Bien avant tout, il est nécessaire de s'interroger sur la convenance ou l'opportunité de la démarche du Président du CSM. N'ayant pas la compétence ni l'initiative des lois, prérogative concurrentement réservée à l'exécutif et au législatif, pourquoi s'est-il senti obligé de saisir la Cour constitutionnelle sur cette question ?

Même si la légalité de cette démarche échappe à la contestation en ce qu'elle est conforme à l'article 104 de la Constitution togolaise, elle ne saurait l'être quant à son opportunité. Néanmoins faudrait-il reconnaître que pour toute personne avisée qui a une vision claire de la justice et soucieuse de son fonctionnement idéal en tant que pouvoir constitutionnel de l'Etat, indépendant des deux autres (exécutif et judiciaire), la suppression de l'alinéa 2 de l'article 116 devrait inspirer une certaine crainte ou inquiétude à l'heure où la plupart des institutions de la République font



face à une vague de réformes. Ainsi, le respect du sacro-saint principe de la séparation des trois pouvoirs constitutionnels de l'Etat posé par le « *châtelain de la Brède* »¹ Montesquieu, la peur d'une éventuelle violation des dispositions constitutionnelles afférentes à l'aune d'une nouvelle loi organique portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, pourrait justifier une telle démarche.

En effet, semble exister depuis la révision constitutionnelle de mai 2019 qui a supprimé l'alinéa

2 de l'article 116, une difficulté juridique sur la personnalité compétente pour présider le CSM. Alors que dans sa rédaction antérieure la Constitution faisait expressément du Président de la Cour suprême, le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature (article 116 al 2), elle est restée silencieuse sur cette question dans sa mouture actuelle par la suppression pure et simple de cette disposition sans aucune autre précision. D'où semble naître l'ambiguïté juridique relative à l'autorité compétente devant présider cet organe.

Aux termes des nouvelles dispositions de l'article 113 de la constitution, « *Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif* ».

Les juges ne sont soumis dans l'exercice de leur fonction qu'à l'autorité de la loi.

Le pouvoir judiciaire est garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens ». (Suite à la page 14)

OFFREZ-VOUS VOTRE TOYOTA* AVEC LA NOUVELLE LOI DE FINANCES

~~15.700.000~~ FTTC



9.800.000 F_{NET}

OFFERTS

1 an d'assurance*
1 an d'entretien

* Assurances aux TIERS
* Dans la limite du stock disponible et de l'application de la nouvelle loi de finances 2020



Bd Eyadéma, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfaao.com



COVID-19 :

✉ Ibrahim SEYDOU

Timide reprise des activités en attendant un retour à la normale

Dans le Grand Lomé, 1er foyer de contamination de la Covid-19 au Togo, les activités ont repris timidement alors que le décompte ne cesse de croître. Le dimanche 18 mai dernier, il a été recensé dans tout le Togo, 301 cas positifs confirmés dont 186 cas actifs, 104 cas guéris et 11 décès. La vitesse de contamination est certes très rapide. Toutefois, peu à peu, la confiance semble revenir même si la chaîne de transmission de la maladie demeure.

Dans l'enseignement supérieur public, l'Université de Lomé (UL), fermée totalement en parfaite cohérence avec les mesures gouvernementales édictées en vue de limiter le risque de propagation du virus, a annoncé sa réouverture partielle, par un communiqué daté du 15 avril 2020. On est très loin d'une reprise normale des activités universitaires notamment de la tenue des cours en présentiel. La doyenne des universités publiques du Togo a annoncé plus tard son projet de donner des cours en ligne et à distance.

La réouverture est administrative et concerne « certaines structures de l'institution, notamment le Secrétariat général, l'Agence comptable, le Service financier de l'ordonnateur, la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires académiques et de la scolarité, pour un service public minimum ». Mais le respect des mesures barrières reste de rigueur, face à un virus qui continue de décimer les populations à travers le monde.

Dans le même souffle, l'Université de Kara (UK) a effectué sa rentrée administrative le 20 avril dernier, un mois après sa fermeture. Dans un communiqué daté du 16 avril 2020, le président de ladite université, également président du conseil de ladite institution a porté à la



L'entrée de Standard Food Totsi

connaissance de toute la communauté universitaire que les activités administratives allaient reprendre le lundi 20 avril 2020 dans les facultés, instituts et services centraux de l'UK. Là également, force reste aux mesures barrières, notamment le port de masques, la distanciation sociale d'au moins 1 mètre, le fait de tousser ou d'éternuer dans le coude, et autres. Une reprise des cours en présentiel n'est pour le moment pas envisageable dans le 2è centre public de diffusion du savoir scientifique et de la recherche au Togo.

Comme l'U.L, l'U.K préfère tirer parti des avantages qu'offre le numérique pour proposer des cours en ligne et à distance à ses étudiants.

Dans les transports, seulement deux semaines après avoir retiré et replié ses motos en conformité avec la mesure initiale de suspension de la conduite par taxi-moto, la société Olé a relancé ses zémidjans dans le trafic routier. Selon les témoignages recueillis, « sans mesure d'accompagnement », la situation était intenable. Les 20 000 FCFA mensuels considérés comme un revenu minimum de subsistance annoncé par le programme «Novissi» en faveur des zémidjans, «les conducteurs de la société Olé n'en ont pas touché un centime», nous confie un conducteur.

« Le risque existe », reconnaît Jean de Dieu, la trentaine. « Mais rester confiné à la maison sans la moindre ressource,

c'est prendre le risque de mourir de faim », déplore-t-il. Entre les deux options, le choix de Jean de Dieu est clair : « plutôt redouter une éventuelle contamination en disposant d'un peu de ressources financières que d'être totalement sur la paille ».

Concentré sur comment gagner sa pitance, le zémidjan ne néglige toutefois pas certaines des mesures barrières, à défaut de pouvoir les observer toutes, compte tenu de la nature de son activité : le lavage des mains systématiquement après chaque échange d'argent entre lui et son client ainsi que le port du cache-nez.

Dans la restauration notamment les Fast Food comme Standard Food Totsi, l'état se desserre quelque peu. Après une fermeture systématique qui aura duré un peu longtemps, on rouvre désormais de 08h à 19h. La mesure est actée peu avant l'annonce par le gouvernement du réaménagement des horaires du couvre-feu ramené depuis le 10 mai dernier, à la tranche horaire 21h-05h. Mais ici, c'est une reprise très prudente des activités. Pains, plats, gâteaux, pizzas, glaces et autres sont servis uniquement en « emportés et en livraison ». « Dès que vous êtes servis, vous partez. On ne mange ni ne boit sur place », témoigne Nazif, client fidèle. Ce n'est donc pas pour l'heure, l'animation habituelle de ce coin très prisé.

Avec ce réaménagement horaire, la vie reprend timidement son cours au Carrefour Limousine aussi où prolifèrent des bars. Jusqu'à 20h30,

des jeunes trainent dans la zone, contrastant avec les scènes auxquelles on s'est habitué depuis le début du couvre-feu.

En effet, auparavant, à 20h, la force anti-Covid-19 déployée, y installait des barricades contraignant petits commerces et autres à fermer, pour éviter de s'exposer à des sanctions. On est également très loin des excès de vitesse auxquels motocyclistes et conducteurs de voitures nous habuaient à partir de 19h30 dans cette zone, chacun étant pressé de rentrer ou tout au moins de franchir la zone Limousine avant 20h où la mesure de couvre-feu était d'une application rigoureuse.

Dans le même temps, les revendeuses d'ayimolou, de bouillie et autres, qui concentrent leurs activités la nuit dans ce coin, saluent une mesure bénéfique car jusqu'à 20h30 ou 20h40, elles peuvent encore espérer avoir quelques clients noctambules.

Au niveau de la presse également, on note un retour sur le marché en version papier de certaines publications qui s'étaient cantonnées au format pdf. La grande annonce qui traduit la volonté d'un retour progressif à la normale, c'est la reprise très prochainement des cours dans les enseignements Primaire et Secondaire, non à distance, par voie des mass media mais bien en présentiel. Sous réserve toutefois d'une série de dispositions à l'effet d'éviter le risque de propagation du virus, annonce le ministre Affoh Atcha-Dedji.

ECO-SOCIAL/La Croix-bleue, une organisation de sauvetage

✉ Nana GARBA

Quand il s'agit de parler d'une organisation de sauvetage de personnes en détresse, la première idée qui vient à l'esprit de presque tout le monde est la Croix-Rouge. Celle-ci est connue par tous du fait de ses interventions sur les lieux où sévissent les catastrophes. Mais à côté de celle-ci, il y a d'autres croix. Notamment la Croix-bleue qui a aussi pour objectif de sauver des vies mais reste très méconnue du public.

La Croix-bleue est une organisation internationale non confessionnelle, apolitique basée à Berne en Suisse. Selon son coordonnateur au Togo Isidore Ayaovi Montcho, elle a été créée en 1877 par Louis-Lucien Rochat.

C'est après plusieurs contacts avec les abstinentes qu'il a entrevu une forme de réponses aux problèmes sociaux, médicaux et personnels que posait le rapide développement de l'alcoolisme parmi les populations défavorisées. « Elle est arrivée au Togo dans les années 1990 mais ce n'est que le 04 juin 2009 qu'elle a été reconnue », précise le coordonnateur.

Que fait concrètement la Croix-bleue ?

Initialement, la Croix bleue avait pour but de venir en aide aux personnes dépendantes, de l'alcool notamment, ainsi qu'à leurs familles et proches en leur proposant un accompagnement compétent, humain, empreint de respect et d'authenticité. Elle place la personne au centre de ses préoccupations et considère l'humain dans sa globalité bio - psycho - socio - spirituelle.

Elle accompagne les personnes qui le souhaitent dans une démarche spirituelle chrétienne. Ce qui,

dans le réseau spécialisé, est une spécificité. Pour elle, l'abstinence est le meilleur moyen pour que la personne dépendante puisse s'en sortir. « Mais avec le temps, on a vu que le tabac produit les mêmes effets. C'est là qu'on l'a étendu aux autres drogues. Au fil des années, on a associé les IST/ VIH SIDA. En effet, on a constaté que ceux qui avaient ces infections, sentant leur mort prochaine cherchaient à se consoler dans la drogue, soit dans l'alcool. La bataille contre la pauvreté fut également ajoutée aux axes d'intervention de la Croix Bleue car souvent, c'est pour noyer ses soucis et surtout sa galère qu'on est amené à boire ou fumer. Enfin, la Croix-bleue a étendu ses actions à la lutte

contre la violence surtout celle basée sur le genre », explique le coordonnateur.

« En résumé, la Croix-bleue intervient pour prévenir l'abus de substances psycho-actives au sein de la communauté, accompagner les personnes ayant des problèmes avec la consommation et contribuer à la réduction du taux de prévalence des Infections sexuellement transmissibles IST/VIH SIDA, de la pauvreté et des violences basées sur le genre », résume le facilitateur du chargé de programme, M. Degnide Dossavi Love.

Qui dit Croix évoque l'idée de mort. Si la Croix-Rouge intervient davantage aux endroits où la mort est palpable, visible, au niveau des catastrophes, la Croix-bleue intervient plutôt là où cette mort n'est pas si visible ou même si elle

est présente, elle l'est à long terme et peut être prévenue.

Moyens d'intervention de la Croix-bleue

La prévention étant son objectif phare, la Croix-bleue utilise davantage le dialogue comme moyen d'intervention. Ainsi, elle propose des groupes de paroles, des thèmes différents qui sont abordés et approfondis en groupe, des camps, des semaines, des weekends, des sorties qui sont des occasions pour les familles de se retrouver dans un cadre sécurisant, de pouvoir redécouvrir sous un jour différent un proche, de connaître d'autres personnes qui ont le cœur à la bonne place simplement, d'autres qui sont « passés par là ».

(Suite à la page6)

COVID-19 :

La ruée vers les jeux de hasard

La crise sanitaire due à la Covid-19 s'est doublée d'une crise économique même si officiellement, les conditions n'en sont pas toutes réunies. Dans la réalité de chaque jour, les populations en ressentent déjà les effets. Et pour la plupart, qui se retrouvent désœuvrés (qu'ils soient du secteur formel ou de l'informel) à la suite des mesures gouvernementales édictées en vue de limiter le risque de propagation du virus, notamment un couvre-feu de 20h à 06h réaménagé pour la tranche horaire 21h-05h, la fermeture des discothèques, débits de boissons et autres, il ne reste qu'un hypothétique espoir, celui de faire fortune en misant aux jeux de hasard !

Une crise sanitaire mais pas que

La crise liée à la Covid-19 n'a pas une dimension exclusivement sanitaire. Les mesures décidées au plan gouvernemental en riposte à la pandémie affectent, - cela va sans dire -, l'économie.

Si au plan macro, les prévisions sont bouleversées, la croissance économique attendue à 5,5% devant plutôt ressortir entre 1,1% et 1,5% cette année, les populations elles aussi ressentent de plein fouet au quotidien, les effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur leurs bourses.

De fait, que ce soient ceux qui travaillent dans la restauration, l'hôtellerie ou l'industrie culturelle, qu'ils relèvent du secteur formel ou de l'informel, ils subissent tous les effets de la crise. S'il est vrai que leurs activités se mènent aussi de jour, c'est surtout la nuit que celles de la plupart d'entre eux fleurissent.

Discothèques et débits de boissons fermés, personnel reclus à la maison ou réduit au minimum. Standard Food Totsi, Wings'n shake, Miami 228 ou hôtel du Golfe, la situation était quasi-identique jusqu'à très récemment. La crise en a rajouté à une situation déjà difficile pour les populations. Un tour au carrefour Limousine, coin où on note en temps normal une animation exceptionnelle qui en fait un véritable business center les nuits, permet de se convaincre de ce que rien n'est plus comme avant. La situation des conducteurs de taxi-moto est loin d'être meilleure.

Les pouvoirs publics ont conscience de ce que les populations paient un lourd tribut de cette crise ainsi que des mesures édictées pour limiter le risque de propagation du virus. Elles ont alors opérationnalisé Novissi, le programme d'allocation d'un revenu minimum de subsistance aux hommes et femmes qui ont perdu leurs emplois du fait des dites mesures à raison de 10 500 et 12 250 FCFA. D'abord parce que le programme ne couvre pas tous les concernés, étant donné que tous ne sont pas détenteurs de la carte d'électeur qui seule, rend éligible au programme. Ensuite, à Lomé où l'initiative a été lancée, les ressources allouées ne permettent pas suffisamment aux bénéficiaires de faire face aux charges.

La chance pour faire fortune ???

Si une frange extrêmement importante de la population togolaise s'est tournée vers les jeux de hasard pour espérer faire fortune là où leur abnégation au travail a échoué, la crise à la Covid-19 a accentué le phénomène. Koffi Jean, agent de fonction, témoigne : « malgré mon statut, je jongle avec le zemidjan, à mes heures perdues ou à la sortie du boulot. Mais avec la suspension des activités des Zems, le supplément de mes revenus a été supprimé. Même si l'activité n'avait pas été suspendue, j'aurais quand même cessé cette activité qui favorise la transmission du coronavirus, puisqu'elle ne permet pas d'observer la distanciation sociale d'un mètre. Je me tourne du coup vers la loterie. Et avec un peu de chance, je peux gagner au-delà de mes attentes, pourquoi pas faire

fortune ? ».

Face à ses problèmes existentiels exacerbés par les mesures de gestion de la Covid-19, Jean Gbati, serveur dans l'un des bars au carrefour Limousine, avoue considérer désormais la loterie comme sa bouée de sauvetage. A l'instar de ces 2 exemples, de nombreux Togolais ont jeté leur dévolu sur les jeux de hasard promus par la Loterie Nationale Togolaise (LONATO) ; avec des fortunes diverses.

Les attroupements jusqu'au mois de mars 2020, des parieurs gagnants en rangs d'oignons devant le siège de la « Maison de la Chance », au mépris des mesures de distanciation sociale ont révélé l'indifférence de ces Togolais prêts à risquer leurs vies, avec l'espoir de gagner quelques millions FCFA ou centaines de mille, rien qu'en misant sur les bons numéros, la combinaison gagnante. Les variantes de jeux sont multiples : 2 NAP, 3 NAP, 5 NAP, la vedette, etc ; à chacun son pari.

« Parfois ça marche, parfois non ! Comme leurs noms l'indiquent, ce sont des jeux de hasard. Gagner ou ne pas gagner, est une question de chance. C'est pourquoi nous jouons, avec l'espoir de nous faire des millions en cette période où rien ne marche », confie Koffigan, la soixantaine, un agent retraité de la CEET.

Selon des témoignages concordants, le mois de mars dernier s'est révélé particulièrement bénéfique pour les parieurs, qui ont été nombreux à réaliser des gains. Et Koffigan s'en est aussi tiré à bon compte avec 1 million



Attroupement de parieurs devant le siège de la LONATO

FCFA pour 1000 FCFA misés. « Ceci justifie les attroupements observés surtout en mars devant le siège de la LONATO et qui ont suscité des commentaires peu honorables pour cette institution en cette période de Covid-19 », nous explique l'heureux gagnant.

Mais depuis lors, des dispositions ont été prises, informe une source proche de la LONATO, pour que les paris ne se prennent plus au siège et que les mesures de distanciation sociale et autres gestes barrières soient scrupuleusement observés lors des paiements.

L'institution laisse complètement la main à ses « partenaires », les clients spéciaux, pour prendre les paris. Ces clients spéciaux, ce sont ceux qui reçoivent l'agrément auprès de la LONATO pour la prise des paris. Dans le même élan de respect des gestes barrières, l'institution suspend l'émission des bons manuels.

Et si dans le Grand Lomé, l'effet de la suspension des bons manuels est peu ressenti avec la prolifération des centres de prise de paris sur ordinateur, la situation est totalement contrastée surtout à l'intérieur où les

bons manuels l'emportent largement.

Le désarroi des « addicts »

Dans les zones enclavées où le quotidien est rythmé par la prise des paris, le désarroi est total. Dans ces milieux où retraités, personnes âgées, jeunes gens passent des journées entières à rechercher les combinaisons gagnantes suivant des méthodes dont eux seuls détiennent le secret, les gens ne savent plus où donner de la tête.

Selon les informations, parieurs et clients spéciaux déplorent, les uns la suspension de leur business due à la suspension des coupons manuels et les autres, la perte de l'opportunité de faire des gains en misant.

Ils voient leur espoir de devenir millionnaires, milliardaires ou tout simplement de vivre dignement, partir en fumée, du moins en cette période. Avoir la possibilité de miser au jeu ou de parier, peut aussi relever d'une sacrée chance.

Et ne pas pouvoir miser au jeu, c'est tout simplement un scénario catastrophe pour eux car ils en sont devenus accros et conçoivent difficilement leur survie au-delà des jeux de hasard, surtout dans le contexte particulier actuel.

ECO-SOCIAL/

Au Togo, c'est à travers des projets que la Croix-bleue intervient auprès de sa population cible. C'est l'exemple du projet de développement de compétence de vie courant en milieu scolaire et extrascolaire mis en oeuvre depuis août 2018 et qui actuellement est en cours dans sept (7) écoles de Lomé.

« C'est un projet qui cible une certaine catégorie de personnes que sont les jeunes, élèves ou pas, des conducteurs de taxi-moto, et des joueurs de foot dans les quartiers. Des séances de compétence sont animées pour cette cible pour lui permettre de développer des capacités et d'être résiliente par

rapport aux substances. On ne leur parle pas seulement de ces drogues et méfaits, mais on les aide à développer des capacités comme par exemple comment prendre des décisions, gérer des émotions, et comment avoir une pensée critique », détaille le facilitateur M. DEGNIDE. Une partie de ce projet est consacrée à la prévention des violences basées sur le genre. Il faut noter que cela a permis de faire sortir une vingtaine de jeunes de la dépendance de la drogue.

Des clubs communautaires de jeunes comme des ateliers de décoration, causeries, théâtre, projection de film, lectures, danses, jeux... sont



organisés en vue de leur permettre de développer leurs talents et s'éloigner des drogues. Des réunions avec les parents d'élèves et d'autres leaders communautaires sont organisées pour les encourager à s'engager davantage pour l'épanouissement

des jeunes.

Pour plus d'intervention, des pairs éducateurs sont formés et mis sur le terrain de la prévention. « Ainsi, trois séries pairs éducateurs d'environ 35 membres ont été formés », précise M. Degnide.

Tout comme la Croix-Rouge, la croix-bleue intervient également sur le terrain. En effet des visites à domicile sont effectuées par les agents de la croix ou parfois des pères éducateurs. Ils sont présents dans les écoles et surtout sur dans les événements lors des fêtes où les jeunes sont exposés à l'alcool et aux drogues qui coulent à flots.

En somme, pour soutenir les

personnes en difficulté avec leur relation aux substances psychoactives, la Croix-Bleue propose des outils adaptés à chaque situation. Pour la Croix-Bleue, l'abstinence est le meilleur moyen, pour la personne dépendante, d'en sortir.

Dans une société où la consommation de ces substances sert de liant social, ne pas boire ou boire trop marginalise encore très souvent. L'abstinence peut être un choix de vie sans autre besoin de le fonder. L'abstinence peut aussi être un moyen d'exprimer sa solidarité avec celles et ceux pour qui vivre est associé à ce choix.

(Suite de la page 5)

Malgré la pandémie, les institutions de microfinance sur les talons de leurs débiteurs

✎ *Essai EDOH*

La crise sanitaire provoquée par la pandémie de la Covid-19 s'accompagne déjà de difficultés économiques pour beaucoup de pays. Les PME-PMI ainsi que le secteur informel subissent de plein fouet les conséquences du ralentissement de leurs activités et doivent faire face à la rareté des ressources. Dans ce contexte, comment la question du remboursement de crédits obtenus se traite-t-elle au niveau des microfinances ?

Dame Salami est revendeuse de sacs, pagnes et accessoires de beauté pour femmes. Depuis peu, elle a mis la clé sous la porte. La pandémie de la Covid-19 a eu raison de ses activités. N'empêche, elle doit continuer à honorer le remboursement des 1.500.000 FCFA de prêt, obtenus auprès de la microfinance COOPEC-Fidélité pour s'équiper et lancer son business. « J'ai contracté le prêt en février et je devrais entamer le remboursement en mars en raison de 70.000 francs CFA par mois. J'ai honoré mon engagement en mars. Compte tenu de l'ampleur de la pandémie, j'ai dû fermer ma boutique fin mars. J'ai immédiatement notifié ma situation à la direction de la microfinance pour avoir un moratoire sur le paiement. Mais peine perdue. Le directeur en personne s'est opposé à ma requête », témoigne-t-elle. Malgré les multiples tentatives de négociation, elle n'a pas réussi à convaincre son créancier. Contrainte d'honorer son engagement, elle a dû faire appel à des proches pour bénéficier de leur soutien financier. « Ce sont certains parents et amis qui m'ont prêté de l'argent pour finalement assurer le paiement de la tranche du mois d'avril », révèle-t-elle. Comme dame Salami, Godwin, spécialisé dans la vente de matériels d'électroménagers, fait face également à la pression de la microfinance Solidarité pour le remboursement de son crédit. Il est menacé de poursuites s'il ne régularise pas sa situation sous

huitaine. « J'ai fait un prêt de 3.500.000 pour équiper ma boutique. Il date de 4 mois. Avec la Covid-19, personne ne s'intéresse à l'achat de la télé ou de réfrigérateurs. Je ne vends rien et donc je ne suis pas en mesure de verser les 90.000 FCFA mensuels. Toutes mes tentatives pour me faire comprendre à la microfinance ont été vaines », relate-t-il.

Dame Salami et Godwin ne sont pas les seuls à vivre cette situation. « Nous avons une longue liste de clients sous prêt qui refusent de solder leurs comptes sous prétexte que leurs activités sont affectées par la Covid-19 », se désole Laetitia Dagnon, chef crédit à la microfinance PADES.

L'honnêteté des clients mise en cause

La pression des institutions de microfinance aux fins du recouvrement de leurs créances alors que les activités économiques sont au ralenti, se justifie en partie par la « malhonnêteté » des clients, selon les responsables de ces structures financières. En effet, elles ont acquiescé avec l'Association professionnelle décentralisée du système financier (APDSF), à l'annonce de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relative au report du recouvrement pour trois mois. « Compte tenu de la situation de crise sanitaire qui affecte sans doute les activités économiques, nous avons donné un avis favorable pour le report de recouvrement sur trois mois. Mais force est de constater

que tous les clients sous prêt, se disent victimes de covid-19, par conséquent, ne peuvent pas payer », rapporte l'agent de crédit de la COPEC Solidarité, Kokou AMEVOR. Cette volonté manifestée



Des clients à la caisse d'une institution de microfinance

par ces clients d'être exemptés du remboursement de crédit en cette période délicate, oblige les structures à lever la mesure. « Etant donné que tout le monde veut profiter de la situation, à notre niveau nous avons décidé de lever le report de recouvrement », rapporte Kokou AMEVOR « Si nous cédonc facilement, après les trois mois, les clients vont toujours plaider pour un allègement », ajoute-t-il.

Le risque d'un manque de liquidités oblige aussi les institutions de microfinance à durcir leur position. En effet, depuis le début de la pandémie, les opérations de dépôt se

raréfient au profit des retraits. « Le taux de dépôt a considérablement diminué. Avant la Covid-19, il était d'environ 40% des opérations. Mais aujourd'hui, on enregistre difficilement 10% », révèle une caissière de Coopec Solidarité.

« Si les clients ne payent pas les crédits, notre institution va faire faillite. Et nous avons aussi l'obligation de satisfaire ceux qui ont placé leur argent chez nous »,

clarifie Laetitia Dagnon.

De fait, l'octroi de crédit est d'ailleurs suspendu en cette période de COVID-19. « Ceux qui sont sous prêt ont des difficultés à solder leurs comptes. Alors il n'est plus question de prendre le risque de prêter de l'argent à d'autres qui seront également dans l'incapacité de rembourser », se justifie-t-elle.

Dialogue comme solution

Face à cette situation, l'APDSF conseille le dialogue. Seule démarche selon elle qui permettrait aux institutions de microfinance d'identifier les clients réellement affectés par la

crise Covid-19 et de leur proposer une solution. « Nous sommes informés de ce bras de fer entre les clients et les institutions de microfinances. Pour nous, c'est le dialogue. Que les clients approchent les microfinances pour dialoguer et que celles-ci à leur tour prennent le temps de vérifier l'effet de la Covid-19 sur l'activité du client », conseille Ange KETOR, directeur exécutif de l'APDSF, qui demande par ailleurs aux clients de faciliter cette vérification en déclarant leur vrai chiffre d'affaires.

L'APDSF entend par ailleurs accentuer la sensibilisation des structures de microfinance sur le report de recouvrement recommandé par la BCEAO, qui a promis les accompagner financièrement. « Nous le faisons déjà, et nous allons intensifier la sensibilisation. Nous ne sommes pas indifférents à la situation », souligne monsieur KETOR qui rassure de l'engagement de la BCEAO : « sur ce point, nous travaillons au quotidien avec l'institution sous régionale ».

L'APDSF propose en outre d'autres pistes de solution. « Au lieu de réclamer la totalité, les agences peuvent demander la moitié ou les 1/3 aux clients. Parce que dans tous les cas, c'est le client qui paiera même s'il bénéficie de report de recouvrement », propose Ange Kossivi Ketor.

Le directeur exécutif de l'APDSF, concède qu'il sera difficile d'intervenir pour la résolution de cette situation auprès des structures de microfinances illégalement constituées. Néanmoins, un travail est en cours pour les démanteler et punir les promoteurs selon la rigueur de loi, martèle-t-il.

ENTREPRENEURIAT/La tomate RETO, made in Togo, dans vos plats

✎ *Charles KOLOU*

Le concentré de tomate RETO « made in Togo » s'invite désormais dans les plats. Produit et mis sur le marché togolais par le Centre agropastoral Emmanuel-Kom du jeune entrepreneur Rémi Adégnon, il ambitionne de changer les habitudes de consommation des Togolais.

Fabriqué à base de tomates fraîches cultivées au Togo, le concentré de tomates RETO est présenté par son promoteur comme riche en vitamines A, B6, C, K, en acide folique, et en potassium, et contenant plusieurs nutriments comme la thiamine (vitamine B1), la niacine (vitamine B3), le magnésium, le phosphore ou encore le cuivre, tous importants pour l'organisme humain. Il informe par ailleurs que son produit contient du bêta-carotène et du lycopène, deux antioxydants essentiels pour l'homme.

RETO est transformé selon les normes internationales de production agroalimentaire, notamment le système d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise (HACCP). Il a également obtenu l'homologation du Laboratoire de Microbiologies et de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires (LAMICODA) de l'Université de Lomé, confirmant ainsi ses qualités à la consommation.

Fort de sa composition bio et de son goût, RETO ambitionne de



changer les habitudes alimentaires des Togolais en les amenant vers la consommation locale. Pour le jeune entrepreneur, la santé devrait être primordiale dans les choix

de consommation ; les produits proposés sur le marché étant jusqu'à présent importés avec une absence totale de maîtrise de leur composition.

« Il est temps que nous tournions dos à ces produits de qualité encore douteuse en l'occurrence les concentrés de tomates importés. Pour moi, les Togolais ont droit à de meilleurs produits agroalimentaires et à une santé saine. RETO est un concentré de tomates naturelles sans additifs, sans colorant ni conservateur. C'est une tomate des paysans togolais, une tomate du terroir que nous recommandons à nos compatriotes pour leur bonne santé », soutient le jeune Rémi Adégnon.

Sur le marché, RETO est disponible

en deux gammes. L'une de 450g et une deuxième de 1,5 kg aux prix respectifs de 700 F et de 2000F CFA.

Au-delà de la santé, le jeune entrepreneur, géographe ruraliste de formation vient avec RETO apporter des solutions aux difficultés de conservation et d'écoulement des tomates rencontrées par les producteurs.

Son Centre agropastoral Emmanuel-KOM sis à Hédjegan dans la Préfecture de VO, revendique une dizaine d'emplois permanents, une quarantaine d'emplois directs en période de production massive et plus d'une centaine d'emplois indirects.

PESTE PORCINE AFRICAINE :

✎ Charles KOLOU

La consommation du porc est-elle sans danger ?

Assahoun, une localité située à 5 kilomètres à l'ouest de Lomé dans la préfecture de l'Avé, est depuis mi-avril dernier le nouveau foyer de la peste porcine africaine (PPA) au Togo. Alertant officiellement de la présence de l'infection à travers un arrêté, le ministre de l'Agriculture Noël Koutera Bataka a annoncé que le virus a déjà causé la mort de 44 porcs sur un total de 103 têtes recensées dans l'élevage infecté. Peut-on toujours consommer la viande du porc ? Devrait-on craindre pour la santé de l'homme ? Quels sont les mesures prises par le gouvernement face à ce nouveau cas de foyer de la PPA ? Éléments de réponses.

Pas de panique

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMS), la peste porcine africaine est une maladie hémorragique hautement contagieuse qui touche les porcs, les phacochères, les sangliers. A ce jour, aucun vaccin ni traitement antiviral ne permet encore de contrôler par des mesures médicales cette maladie. Aussi connue sous le nom de maladie de Montgomery ou African Swine Fever (ASF), la PPA reste une infection redoutable pour les éleveurs de porcs. Toutefois sa dangerosité n'est pas établie en rapport avec la santé humaine. En effet, la consommation de la viande de porc infecté de la PPA ne présente aucun risque sanitaire pour l'homme, selon les spécialistes.

« La maladie de la peste porcine africaine ne se transmet pas à l'homme mais cause d'importants dégâts économiques », indique le directeur de l'élevage, Dr Komla Batassé Batawui.

En revanche, la consommation de la viande par l'homme peut amplifier les risques de propagation de la maladie selon Dr. Anani Adéniran Bankolé, épidémiologiste à la direction de l'élevage. D'où la recommandation selon laquelle il faut s'abstenir de consommer la viande d'un porc contaminé.

La riposte

Dès la déclaration des premières infections de la peste porcine africaine à Assahoun, le ministère de l'Agriculture a pris plusieurs dispositions conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et à la loi de la police sanitaire du Togo pour endiguer la propagation du virus.



Des porcs infectés de la peste porcine africaine abattus à Assahoun

Ainsi, il a été décidé l'abattage et la destruction de tous les porcs résiduels de même que les produits dérivés dans toutes les exploitations porcines environnantes du foyer dans le canton d'Assahoun. Cette mesure d'abattage, précise-t-on au laboratoire central vétérinaire de Lomé, vise « à briser la chaîne de contamination ». De même, les services techniques spécialisés ont procédé à des opérations de désinfection.

Pour éviter toute nouvelle réapparition de la maladie, le ministre de l'Agriculture a institué un vide sanitaire de 6 mois. Période durant laquelle il est interdit tout élevage de porc dans le canton-foyer de la peste.

« La reprise de l'élevage dans ces localités se fera après la mise en place de porcs sentinelles et sur autorisation du ministre de l'Agriculture, de la production animale et halieutique », précise un communiqué signé du ministre Noël Bataka.

De plus, il est interdit tout mouvement des porcs, de leurs produits dérivés ainsi que le matériel d'élevage et des

aliments pour animaux dans la zone d'infection pour une période de six (6) mois.

Indemnisation pour soulager les éleveurs

Une apparition de la peste porcine africaine engendre de lourdes pertes économiques pour les éleveurs. Ainsi, sera-t-il procédé à une indemnisation des éleveurs dont les porcs sont abattus dans le cadre de la riposte contre la propagation du virus.

« Les victimes seront indemnisées en fonction des effectifs abattus par nos services pour la gestion de la crise sanitaire », rassure le directeur de l'élevage.

Les modalités de calcul de l'indemnisation reposent, selon le manuel de procédure d'indemnisation en cas de foyers de maladies animales prioritaires au Togo, sur plusieurs critères. De fait, le montant de l'indemnisation est indexé sur le prix du marché pour ce qui concerne l'élevage traditionnel et sur le coût de la production pour le secteur moderne et selon une grille

charge de l'élevage.

Le montant d'indemnisation varie aussi selon les années et les ressources disponibles mais aussi l'âge et la race du porc abattu entre autres.

Ainsi, en 2019, l'Etat aurait déboursé environ 15 millions de FCFA pour la gestion de la peste porcine africaine détectée à Massouhouin. Pour l'indemnisation, les éleveurs avaient reçu par tête d'un porc reproducteur 25 mille FCFA, 20 mille FCFA pour les jeunes porcs destinés à l'abattage et 7000 par tête de porcelet.

« L'indemnisation est essentiellement monétaire et son paiement n'est effectif qu'après l'abattage des animaux, la désinfection des locaux et la destruction des carcasses, des aliments et des produits d'élevages », lit-on dans le manuel de procédure de d'indemnisation.

Les conseils du vétérinaire

Le facteur de risques d'apparition de la peste porcine africaine dans un troupeau de porc est lié selon l'épidémiologiste Anani Adéniran Bankolé au non-respect des mesures de biosécurité par les éleveurs. L'intrusion du virus dans un troupeau est aussi liée à un contact des porcs domestiques et des suidés sauvages (phacochères, potamochères, sangliers) qui sont reconnus le plus souvent comme potentiels porteurs du virus.

En outre, l'abattage sauvage des porcs et la divagation des animaux constituent des facteurs de risques de contamination au virus de la peste porcine africaine. La PPA se propage aussi à travers les produits carnés.

« La propagation sur de longues distances se fait en général par l'intermédiaire de

produits carnés porcins qui hébergent le virus de la peste porcine africaine : eaux grasses, résidus distribués comme aliments aux élevages de porcs, transports illégaux de produits d'origine porcine », indique une étude du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement).

L'étude révèle aussi que la diffusion à l'échelle d'un pays ou d'une région suit les mouvements et marchés des porcs domestiques.

Pour réduire le risque d'infection, l'épidémiologiste conseille le respect des mesures de biosécurité en pratiquant l'élevage en claustration. « Le virus ne circule pas seul dans la nature. Il faudrait donc éviter la divagation des porcs afin que ces derniers ne ramènent le virus dans le cheptel », confie-t-il.

Ce dernier appelle aussi à restreindre ou à sécuriser l'accès aux troupeaux par toutes personnes étrangères en mettant en place des pédilvues pour la désinfection des pieds à l'entrée des porcheries. Les éleveurs de porc doivent aussi prendre certaines dispositions sanitaires recommandées en exemple lors de l'introduction de nouveau porc dans un troupeau.

Pour l'alimentation, il est aussi déconseillé de nourrir les porcs de tout type d'aliments comme le penseraient beaucoup de personnes. Ainsi faut-il éviter de donner des eaux grasses contenant des restes porcins crus ou insuffisamment cuits généralement issues des restaurants.

De fait, l'observation de ces mesures de biosécurité reste la meilleure option pour éviter la peste porcine africaine car à ce jour aucun vaccin ni traitement n'est encore mis au point.

La PPA au Togo

La première apparition de cas de la peste porcine africaine au Togo remonte à fin 1997. De 1997 à ce jour, le pays enregistre chaque année des foyers de cette maladie. En 2016 par exemple, le Togo a enregistré 16 foyers dont 2 dans la région des Plateaux, 5 dans la région Centrale, 6 dans les Savanes et 3 dans la Kara. Durant l'année 2017, un total de 21 foyers a été enregistré : 19 dans la région des Savanes, 1 dans la région Centrale et 1 région dans la région maritime.

La peste porcine africaine a été enregistrée dans neuf (09) foyers en 2018 dont 3 dans la région centrale, et 6 dans la région des Savanes contre un seul foyer dans la région

Maritime durant l'année 2019. Cette peste occasionne d'importantes pertes pour les éleveurs. De fait, le Togo fait partie des pays d'Afrique de l'Ouest qui ont payé et paient toujours un lourd tribut en terme de mortalité. Il est recensé chaque année des centaines voire des milliers de têtes de porcs morts ou abattus.

A chaque apparition, le gouvernement prend plusieurs dispositions dont l'indemnisation des éleveurs victimes à travers le Fonds d'Indemnisation et d'Opération d'Urgence pour les Maladies Animales Prioritaires (FIOUMAP). Le FIOUMAP est essentiellement un fonds d'urgence, d'intervention et de paiement.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 50 91 01 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

- Rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU

- Collaboration

Edem QUIST
Wilfried ADEGNIKA
Charles KOLOU

Nana GARBA

Esaïe EDOH

- Distribution

Damali

- Maison du journalisme

Casier N°49

- Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237 / 99587773

- Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 92 53 53 69

+228 97 54 00 61

Lomé Togo

- Tirage

2500 exemplaires

Depuis le 25 Novembre 2019, nous avons entrepris un vaste **programme de transformation** pour révolutionner le secteur des télécommunications et du numérique au Togo et **devenir une référence dans la sous-région**.

Ce programme s'inscrit dans le **Plan National de Développement (PND)** et offrira à chaque togolais le meilleur du haut-débit, de la téléphonie mobile et du mobile money. Conformément à ses engagements Togocom a lancé son programme d'investissements de près de 245 millions d'euros (160 milliards de francs CFA) sur quatre (4) ans.

Pour les 100 premiers jours du changement, **Togocom** souhaite établir un premier bilan de ses actions concrètes et des premiers bénéfices tangibles pour ses clients.

Nos accomplissements en chiffres



97

Nouveaux sites 2G/3G+ depuis début 2020 vs 44 en 2019



170 000

Nouveaux abonnés mobiles 4G+



400

Sites activés en réseau 4G+



42 Mbps

En vitesse de téléchargement maximum sur le réseau 4G+ de TogoCel.



+30 000

Points marchands Mobile et T-Money de proximité



Améliorer la qualité de service

Amélioration de la disponibilité des services avec un meilleur accès voix, data et mobile money

- Sécurisation de la sortie internet (lien terrestre vers le Ghana)
- Création d'un centre de pilotage opérationnel convergent avec suivi quotidien de la qualité de service
- Taux de disponibilité du réseau **> 99%**
- Taux de coupure de communications **< 0.40%**

Renforcer le réseau

Amélioration de la vitesses et de fluidité des communications sur toutes les technologies (2G/3G+/4G+ & Fibre)



Améliorer l'expérience client

- Regroupement des équipes TogoCel et TogoTelecom au sein du même siège (équipes transverses et unifiées)
- Instauration d'un dialogue social et mise en place d'une politique de formation interne (**624 heures** réalisées)
- Fusion des agences TogoCel et TogoTelecom

Nos prochains objectifs

- Modernisation de nos agences commerciales
- Simplification de nos offres commerciales
- Déploiement de la 4G+
- Nouveaux services mobile money innovants

Rendez-vous trimestriel

Nous communiquerons un bilan de nos réalisations et bien sûr les bénéfices directs et concrets dont chacun de nos clients pourra profiter.



Je remercie sincèrement nos collaborateurs et tous nos partenaires pour les efforts consentis pendant ces 100 premiers jours. Nous savons tous qu'il y a encore beaucoup d'améliorations à accomplir. Mais je peux vous affirmer que nous sommes tous engagés à donner le meilleur de nous-même au quotidien pour accélérer notre transformation et offrir à nos clients ce qu'ils sont en droit d'attendre.



Paulin Alazard, Directeur Général Togocom

COVID-19 : Les infirmiers au front

On les retrouve dans les centres hospitaliers du monde et dans ceux du Togo. Généralement, ils sont confondus aux médecins ou aux garde-malades. Eux, ce sont des infirmiers. A l'occasion de l'édition 2020 de la Journée mondiale des infirmiers, Focus Infos jette un coup de projecteurs sur cette profession, au cœur du dispositif de soins.

L'infirmier est un professionnel de la santé qui après sa formation sanctionnée par l'obtention d'un diplôme dans une Ecole Normale, est autorisé à en exercer la profession, en accord avec le Code de la Santé au Togo.

Dans les centres de soins, l'infirmier peut être identifié grâce à sa tenue standard, composée d'une blouse blanche courte à manches courtes, et d'un pantalon blanc constituant un ensemble. Mais il y a des exceptions. « Il n'est pas aussi rare de voir une blouse blanche longue qui descend jusqu'aux genoux. Ainsi, il est difficile de reconnaître un infirmier par sa blouse car actuellement, les règles de port de blouse ne sont pas respectées par les soignants en milieu hospitalier. De fait, vous trouverez un garde-malade habillé comme un infirmier et inversement ; ou un infirmier habillé comme médecin et inversement », précise Kokou Séna AGUE, président de l'Association nationale des infirmiers et infirmières du Togo (ANIIT).

Métier à rôles multiples

L'infirmier exerçant en milieu hospitalier, est appelé à jouer plusieurs rôles. D'abord, sa première mission dite « rôle propre », est d'assurer la consultation infirmière, lui permettant d'identifier les besoins du patient. A la suite de la

consultation, il planifie les soins en fonction de la pathologie identifiée et veille à l'exécution du soin. « Ce rôle dit propre, l'infirmier l'exerce sans recevoir d'ordre de qui que ce soit », rappelle AGUE.

Ensuite, l'infirmier intervient sur ordonnance du médecin ou d'un supérieur hiérarchique et joue ainsi le « rôle sur prescription ». Dans ce cas, il exécute les soins prescrits par le médecin, comme l'injection d'un produit au patient. Ce rôle sur prescription ne met pas l'infirmier dans une position de subordination du médecin, il demeure son collaborateur. Raison pour laquelle, « il doit user de ses connaissances et compétences pour juger de la régularité des soins prescrits avant de passer à l'action. Sinon, il sera tenu pour responsable de ce qui peut découler négativement de ce soin », prévient le président de l'ANIIT.

L'infirmier par moments, est appelé aussi à jouer le rôle de délégué qui normalement, ne lui est pas dévolu à la lumière du Code de la Santé du Togo. « Il pose certains actes médicaux comme la vaccination parce qu'ils lui ont été délégués par le médecin », relève l'infirmier.

Les infirmiers sont généralement des généralistes. Toutefois, on compte dans leurs rangs des

spécialistes comme infirmier pédiatre, cardiologue, de bloc opératoire, diabétologue, de santé communautaire, de santé publique, infirmier du travail etc.

La formation, un passage obligé

Les aspirants au métier d'infirmier ont obligation de remplir deux conditions sine qua non. Il s'agit d'abord de se faire former dans une école de formation infirmière reconnue par l'Etat, après l'obtention de son baccalauréat. « Les formations sur le tas, comme ce qui se fait souvent dans les cliniques privées et dans des institutions non agréées, sont interdites », indique Sena AGUE.

Au Togo, les écoles de formation reconnues sont l'Ecole nationale des auxiliaires médicaux (ENAM) de Lomé, de Kara, de Tsévié, de Kpalimé, d'Atakpamé et de Dapaong et l'Institut Africain de Développement Sanitaire et Social (IADSS) qui est une institution privée.

A la suite de la formation, l'aspirant doit s'inscrire au tableau de la corporation infirmière qui est représentée au Togo par l'ANIIT.

Trois ans de formation suffisent pour que l'infirmier exerce son métier, contrairement au médecin qui entre en fonction avec son diplôme de



Un patient en consultation chez un infirmier

doctorat en médecine. Toutefois, l'infirmier peut aussi évoluer pour avoir un doctorat en sciences infirmières et être appelé docteur.

Exposé à la Covid-19

Le métier d'infirmier est l'un des plus difficiles dans le corps médical. Au Togo particulièrement, le manque de personnel est récurrent dans les centres hospitaliers. Ce qui occasionne des travaux supplémentaires aux infirmiers en place. « L'insuffisance de personnel qualifié dans nos structures de santé augmente la charge de travail des infirmiers », révèle le président de leur association. Etant les premiers à entrer en contact avec les patients qui se présentent dans les centres de soin, l'infirmier est généralement exposé au risque de contamination de toutes sortes de pathologies. « Quand le patient arrive, il est le premier à le recevoir pour la consultation infirmière. Ainsi, il peut être contaminé

facilement », souligne AGUE. C'est dans ce contexte de peur quotidienne de contamination que la Covid-19 a fait son apparition. Mais en dépit des risques, les infirmiers sont toujours en première ligne de la lutte. « Les infirmiers contribuent à la plus grande partie des ressources humaines engagées dans cette lutte. Ils sont en permanence au chevet des patients pour maintenir les soins jusqu'à l'issue de la maladie », affirme l'infirmier.

Avec cette pandémie, le rôle de soignant, d'éducateur, et de leader des infirmiers est sous l'effet des projecteurs. « Malgré le risque de contamination, ils assurent pleinement leur rôle en fournissant des soins sûrs, accessibles et abordables aux malades ». Bien que la menace de la Covid-19 s'amplifie au quotidien, les infirmiers loyaux à leur profession restent au front pour combattre cette pandémie.

L'UNIVERSITE DE LOME AUJOURD'HUI :

La force de la circonspection

Ibrahim SEYDOU

Avec une gouvernance axée sur les résultats (GAR), le Président de l'Université de Lomé, le staff dirigeant de l'Université de Lomé a su motiver et fédérer de nouvelles énergies. Les compétences professionnelles sont sollicitées indépendamment de toutes considérations ayant montré leurs limites. La priorité est donnée à l'action et à la détermination d'aller de l'avant, malgré les difficultés. Une gestion participative a été mise en place pour instaurer la tradition de l'excellence ainsi que la consolidation d'une relation gagnant-gagnant avec les partenaires de l'institution.

Au-delà des réformes de textes indispensables pour un bon fonctionnement de l'université sur les plans de la recherche, de l'académie et de la vie universitaire, une volonté manifeste a été exprimée pour les travaux de construction d'infrastructures dans le but de donner plus d'attraits à la maison UL.

D'abord, les autorités universitaires ont mis à la disposition des étudiants de nouveaux amphithéâtres et salles de cours afin de résorber la pénurie

de places disponibles.

Ensuite, un accent particulier a été mis sur la rénovation des immeubles d'établissements et de services centraux, à savoir l'ancien décanat de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) dont les locaux seront désormais utilisés par la Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société (FSHS), le Laboratoire de Chimie de la Faculté des Sciences (FDS), la Direction des Ressources Humaines, les anciens bureaux au campus nord du Centre

de Recherche en Sciences Aviaires (CERSA) qui serviront d'extension aux bureaux des enseignants de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG).

Aussi, grâce à un partenariat ambitieux et efficace, on enregistre la construction du Centre sur le Changement Climatique avec à la clé, le financement de la construction d'un Laboratoire de recherche de dernière génération par l'Union européenne (UE), l'extension-modernisation complète



Une des cités universitaires en pleine rénovation

de l'ancien décanat de la FLESH et la mise en place d'un Laboratoire de Télédétection Appliquée et de Géomatique (LTAG) ultra moderne

par le PNUD et la connexion des bancs publics des aires de repos du campus de Lomé par le Togo Industries Group.

(Suite à la page 11)

COVID 19 :

Esaié EDOH

L'organisation traditionnelle des obsèques perturbée

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19, le gouvernement a interdit depuis le 21 mars les rassemblements de plus de 50 personnes, et limité à 15 le nombre de celles pouvant assister aux cérémonies funéraires. De fait, c'est l'organisation traditionnelle des obsèques qui s'en trouve désormais perturbée.

La famille APETSI a été endeuillée le 28 avril dernier en pleine pandémie du coronavirus par la disparition d'un des leurs. Face aux restrictions gouvernementales imposées, le corps du défunt a été conservé au domicile familial. Pour ce faire, un agent de la morgue, proche de la famille, a été sollicité pour ses soins et l'injection du formol.

L'inhumation a eu lieu plus tôt qu'à l'accoutumée, seulement 48 heures après le décès, sans veillée funéraire. D'ailleurs, dans l'annonce du décès, il a été indiqué que « compte tenu de la situation sanitaire, les cérémonies se dérouleront dans la stricte intimité familiale. Une date sera communiquée ultérieurement pour rendre hommage au défunt, après la COVID-19 ».

La famille DJABAKOU, également frappée par un deuil, a préféré quant à elle, une conservation du corps à la morgue du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Sylvanus Olympio. Cependant, pour une courte durée comme les APETSI et contrairement aux pratiques habituelles : 5 jours. « Evidemment, compte tenu de la Covid-19, la famille a décidé de précipiter l'inhumation. Personne ne sait quand prendra fin cette pandémie. Il ne sert alors à rien de garder le corps à la morgue, en espérant une fin hypothétique de la maladie, pouvant favoriser la participation de toute la famille et des proches amis aux funérailles », explique Isaac DJABAKOU, neveu du disparu. De fait, les cérémonies se sont déroulées dans



L'assistance lors d'une messe d'enterrement (Photo archives)

l'intimité familiale : pas d'appâtâmes de circonstance, seulement une veillée funéraire d'une heure à la maison mortuaire en présence d'une vingtaine de personnes, pas d'exposition de corps.

Comme les APETSI et les DJABAKOU, la quasi-totalité des familles endeuillées ont adopté l'organisation a minima des funérailles. Ainsi, les grands appâtâmes qu'on pouvait apercevoir dans la ville de Lomé et ses banlieues à partir du milieu de semaine, tout comme les longs cortèges funèbres qu'on croisait les week-ends, ont disparu.

Ont quasiment disparu également les sorties de deuil. En effet, elle est l'une des cérémonies prévues à la suite d'un décès en accord avec les rites traditionnels. La sortie de deuil suit les funérailles et a lieu généralement le 40ème jour après l'inhumation.

Elle est marquée par des rituels ainsi qu'une messe, selon les communautés. « Comme les obsèques n'ont pas eu lieu conformément à la tradition, ce sera de même que pour la sortie de deuil. Normalement, la famille devrait se réunir pour un rituel. Ce seraient simplement quelques personnes parmi les plus âgées si la situation devrait perdurer », confie Georges APETSI. Quant à Isaac DJABAKOU, il n'exclut pas la messe du 40ème jour. « elle aura lieu en accord avec le prêtre, soit à l'église soit à la maison si la crise perdure », détaille-t-il.

Les agents de morgue davantage sollicités

Habituellement, ils font leur travail d'entretien de corps entre jeudi et vendredi. Mais depuis la survenue de la pandémie et les mesures gouvernementales, les « morguiers » sont sollicités quotidiennement. « Depuis plus d'un mois, les familles

viennent retirer les corps en semaine contrairement à une période récente ou cette formalité se concentrait sur les jeudi et vendredi », indique Mawuli Sokpo, agent de morgue au CHU Sylvanus Olympio.

De même, les familles retirent plus tôt qu'avant, les dépouilles mortelles. « Près de 80% des retraits se font maintenant en moyenne une semaine après le dépôt ; contre deux semaines avant », rapporte le « morguiers ».

Les familles endeuillées durant la Covid-19 ne sont pas les seules à se précipiter pour retirer les corps des défunts. Celles qui l'étaient également bien avant la pandémie, le font également.

Ces retraits rapides des corps sont justifiés par des raisons économiques « Pourquoi conserver le corps à la morgue et alourdir la facture alors que nul ne connaît quand la pandémie prendra fin », s'interroge Isaac DJABAKOU qui estime que ce serait « du gaspillage d'argent ».

Les cimetières sous surveillance

Pour faire respecter les dispositions gouvernementales, les cimetières sont sous surveillance, comme nous l'avons constaté à Bè-Kpota. Au parking, un seul véhicule et quelques motos. Ici, une demi-dizaine d'agents de la Force anti-pandémie Covid-19 est déployée à l'entrée pour faire respecter les mesures barrières. Cette force oblige les familles à être moins de 15 personnes avant d'entrer dans le cimetière. Elle veille également au port obligatoire de masque. « Ils sont stricts sur le nombre de personnes qui doivent rentrer dans le cimetière pour conduire le défunt à sa dernière demeure

», commente Kokou Akpaki, qui vient d'assister à l'enterrement de son oncle ce samedi 16 mai au cimetière municipal de Bè-kpota. « La seule faveur qu'ils font, est de ne pas considérer les porteurs du cercueil comme faisant partie des 15 personnes », précise-t-il.

Pour éviter les attroupements, les enterrements simultanés dans le cimetière sont suspendus. « Quand nous sommes venus voir la tombe le jeudi dernier, l'agent de sécurité nous a informés des nouvelles dispositions. Il est interdit d'inhumer deux défunts simultanément. Arrivés ce matin, nous avons été contraints par la force anti-pandémie Covid-19 de respecter cette disposition. Nous avons attendu la fin de l'enterrement d'une famille qui était là avant nous », témoigne Akpaki.

Economiquement avantageux

« A quelque chose, malheur est bon » dit-on. Si les familles endeuillées regrettent qu'elles ne puissent rendre un hommage mérité à leurs défunts en cette période de pandémie, elles peuvent se consoler en pensant à l'économie que leur font faire les mesures gouvernementales. En effet, les familles africaines en général et togolaises en particulier, déboursent souvent des fortunes lors des obsèques de leurs proches.

Du coût de séjour plus ou moins long du corps à la morgue, à celui de l'organisation de la sortie de deuil, en passant par ceux de la veillée funéraire et de la restauration de ceux qui se déplacent pour soutenir la famille, ce sont des charges importantes qui pèsent sur elles. Dans le contexte actuel, elles sont réduites.

L'UNIVERSITE DE LOME AUJOURD'HUI :

(Suite de la page 10)

Les récents travaux de bitumage des voies d'accès ont permis d'obtenir des routes en constante utilité, au fil des saisons. Ces routes faciliteront les déplacements des conducteurs de véhicules au sein de l'UL tout en garantissant la sécurité des autres usagers à travers les voies piétonnes en cours d'aménagement.

Par ailleurs, une probable délocalisation du Marché Gayibor est envisagée en vue de permettre une meilleure occupation des espaces. Il faut d'ailleurs noter qu'un aménagement paysager est actuellement assuré par le jardin botanique avec l'appui des

associations estudiantines Eco-Vecteur et GEVES.

D'autres travaux sont en cours, notamment la mise en place d'un bassin d'eaux pluviales dont l'objectif est d'éviter les inondations au campus sud, l'extension du bâtiment de la DAAS, la rénovation des cités universitaires C, D, E et F, l'aménagement du terrain de handball au campus nord, et la construction d'un bloc-laboratoires à côté de la DAAS. L'équipe dirigeante de l'Université de Lomé continuera de garder une certaine disponibilité aux défis des enseignants-chercheurs, du personnel administratif et de

service, et ceux des étudiants.

Tout effort, tout labeur ou tout sacrifice concourra au bien de ceux qui aiment l'UL. Vivement que le pragmatisme et la ténacité fassent encore florès. Les défis qui se profilent à l'horizon sont une réelle motivation pour gagner le pari de faire de l'UL un cadre où prévalent aussi bien l'esthétique paysagère que l'esthétique intellectuelle. L'espoir est permis d'arriver à un point où un regard dans le rétroviseur ne donnera pas une vue exsangue du chemin parcouru mais une vue qui mettrait la communauté universitaire d'accord avec Michel Piccoli : « on



Rénovation du terrain de handball

ne devrait pas s'habituer à vivre, on devrait être étonné tous les jours ».

La part contributive de Vlisco African Company (VAC) Togo à la lutte contre la Covid-19

Depuis le 1er avril 2020, la VAC-Togo s'est engagée dans la lutte contre la propagation du coronavirus en menant plusieurs actions en guise de solidarité face à la situation sans précédent qui prévaut au Togo.



Remise de lots de 5000 gants et 7500 masques chirurgicaux au responsable du SYNPHOT par le DG de la VAC-Togo

De fait, la VAC Togo a diffusé sur toute l'étendue du territoire togolais et dans cinq langues à savoir l'Ewé, le Tem, le Kabyè, le Moba et le Tchokossi des messages de sensibilisation contre le coronavirus. Dix bandes sonores portant sur les gestes barrières essentiels ont été ainsi produites et diffusées à Lomé, Atakapamé, Sokodé, Kara et Dapaong.

En sus, le 20 Avril, la VAC-Togo a

fait un don de 5.000 gants et 7.500 masques chirurgicaux au Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT).

Dans la même lancée, l'Association Professionnelle des Revendeuses de Tissus Wax Hollandais (APRT) a bénéficié le 29 avril de 1.500 masques en tissu et de 150 yards de tissu pour confectionner des masques supplémentaires. Ces masques seront

distribués par l'APRT à leurs demi-grossistes, aux femmes portefaix et aux autres femmes qui interviennent dans le marché.

Le 29 avril également, l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) a reçu 10.000 yards de tissus Uniwax qui serviront à confectionner 150.000 masques de protection. Quelques associations togolaises, comme le Programme d'Appui à la



Remise de lots de tissus et de masques à l'Association Professionnelle de Tissus Wax Hollandais (APRT)



Réception des tissus par la Directrice de l'INAM des mains du DG de la VAC-Togo, M.Louis Philippe BARTET

Femme et à l'Enfance Déshéritée (PAFED), ont également reçu de la VAC, des subventions en tissus pour réaliser des masques de protection.

Enfin, depuis le début du mois de mai, une campagne de sensibilisation aux gestes barrières via l'affichage des panneaux de 35 et 45 m² a commencé à Lomé à l'intention de toute sa population.

Toutes ces initiatives ont pour objectif de permettre à la VAC de jouer sa partition dans la lutte commune contre la Covid-19 et de renforcer la vigilance de la population. « Prenez soin de vous, nous y arriverons » !

OFFREZ-VOUS VOTRE CITROËN* AVEC LA NOUVELLE LOI DE FINANCES

~~11.000.000~~ FTTC



6.800.000 F_{NET}

OFFERT
1 an d'assurances*
1 an d'entretien

* Assurance aux tiers
* Dans la limite du stock disponible et de l'application de la nouvelle loi de finances 2020



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com





#CQFS

Une dizaine d'impôts supprimée pour plus de simplicité. En première ligne, la taxe sur les salaires et la formation ainsi que la surtaxe sur la propriété.



Office Togolais des Recettes - OTR

La belle histoire de l'Association Sportive de la Kozah Charles KOLOU

Premier au classement avant l'interruption du championnat de première division en raison de la pandémie du Coronavirus, l'Association Sportive de la Kozah (ASKO) reste l'un des plus anciens clubs ayant marqué le football togolais. Focus Infos vous propose son histoire et son palmarès au plan national comme continental.

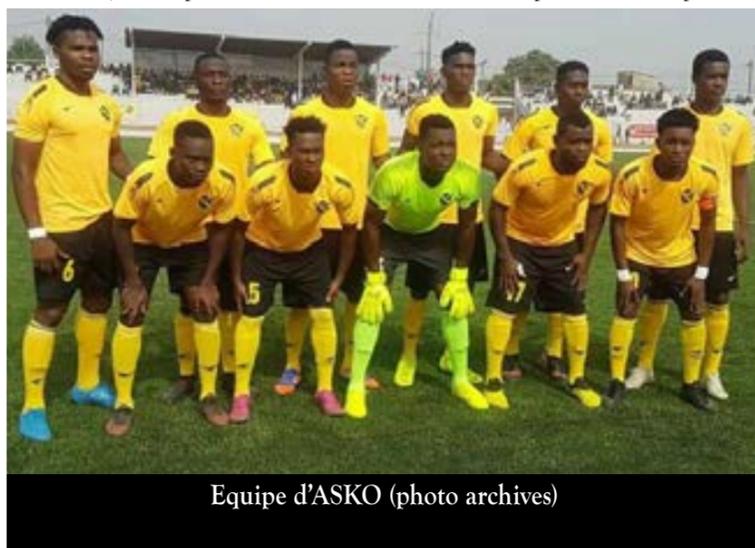
ASKO, le géant club du grand Nord

L'Association Sportive de la Kozah couramment abrégée ASKO, est l'un des plus anciens clubs togolais de football. Fondé en 1974 à l'initiative du Général Améyi et de quelques cadres de la préfecture de la Kozah, le club basé à Kara, ville située au nord du Togo, était exclusivement réservé aux militaires à ses débuts avant de s'ouvrir aux civils à partir des années 1980. ASKO disputa ses premières compétitions officielles dès l'année de sa création.

Le club remporta son premier titre de coupe du Togo à l'issue de la saison 1974-1975, soit un an après sa création. La saison suivante, ASKO réussira la même performance en conservant son trophée.

Après les performances des deux années consécutives, le club de la Kozah va connaître un passage à vide avant de se requalifier pour une troisième finale de la Coupe du Togo en 1986. ASKO la perd sur un score de 1-0 devant l'Entente II de Lomé. L'année suivante, le club réédite l'exploit et se qualifie à nouveau pour une quatrième finale de coupe du Togo qu'elle remporta face au club de Sémassi de Sokodé sur un score de 2-1.

Les Jaunes et noirs de la Kozah vont maintenir leur performance, et remporter à l'issue de la saison 1987-1988, leur premier titre de



Equipe d'ASKO (photo archives)

champion de la première division togolaise. La saison suivante, l'équipe domine à nouveau le championnat et conserve son titre.

Les années suivantes, ASKO ne parviendra pas à jouer les premiers rôles du championnat. En 1995, le club va remporter un 4ème trophée de coupe du Togo. Elle réussira la performance de remporter à l'issue de la saison 1995-1996 son troisième titre de champion d'élite. L'ASKO va chercher dans les années suivantes à remporter de nouveaux titres et trophées sans y parvenir.

Après le sacre de 1996, ASKO ne retrouve la finale de la Coupe du Togo qu'en 2006. Face à l'AS Togo-Port de Lomé, le club de la Kozah alors coaché par Barcola Kpatcha,

lui-même ancien joueur du club va perdre aux tirs au but après un score de parité (1-1). Après cette défaite, le club sous la direction du coach Améléte Abalo, va maintenir sa ferveur et remporter à l'issue de la saison 2006-2007 son 4ème titre de champion de la division d'élite.

Difficile apprentissage au plan continental

Si au plan national, l'ASKO avec ses 8 titres peut se prévaloir d'être l'un des plus anciens et capés clubs, il n'a pu s'affirmer sur le plan continental. Le club a participé

pour sa première fois à la Ligue des Champions de la Confédération Africaine de Football (CAF) en 1990 après son titre de champion du Togo remporté en 1989. A cette première expérience, ASKO va éliminer au tour préliminaire l'Association Sportive du Faso-Yennenga, un club de football burkinabé basé à Ouagadougou. Qualifiée pour le 1er tour, ASKO va faire un dur apprentissage face au club algérien de la Jeunesse sportive de Kabylie. En manque d'expérience, Asko sera éliminée.

Après ce baptême de feu, Asko ne parviendra non plus à franchir l'étape du premier tour en Ligue des Champions de la CAF lors d'une seconde participation en 1997. Éliminant le club béninois des Dragons de l'Ouémé au tour préliminaire, le club togolais sera écarté cette fois-ci au 1er tour par le club tunisien de l'Espérance de Tunis. Vainqueur à Lomé (3-1), Asko sera battue à Tunis au match retour sur un score de 7-0.

En 2008, de retour en coupe continentale, les Kondona de la Kozah seront de nouveau éliminés à l'étape du 1er tour par le club africain de Tunis. Malgré sa victoire 2-0 à Lomé, Asko perdra à Tunis par 4-0. Au tour préliminaire, le club a éliminé l'Union sportive de Douala sur un score de 4-1 sur l'ensemble des deux matchs.

Asko n'a non plus pu passer le cap du 1er tour lors de ses quatre participations (1976, 1977, 1988, et 1996) à la Coupe des vainqueurs

de coupe de la CAF.

Ces joueurs et coachs ayant marqué l'histoire d'ASKO

Dans les annales de l'Association Sportive de la Kozah, seront toujours gravés les noms de nombreux joueurs et coachs. Parmi les premiers, figurent Tchalla Vincent, Kpatumbi Lyabé, Kouloum Manguilibé, Badawassou Dadja, Joseph Tchao Kokou (gardien de but), Yenke Kodjo qui resta au club pendant 16 années, Akondo Gao, Bonfoh Arimiyo, Oukpedjo Ilanke, les frères Meba ou encore Batascom Mazabalo avec ses 18 années passées au sein du club.

L'on retiendra aussi les noms de Nibombé Daré et de Tchangaï Mazamesso qui feront partie de la génération de joueurs ayant conduit l'équipe nationale à la Coupe du monde 2006.

Le club rendra aussi hommage à des entraîneurs comme Elitsa Lanou, Abaloutou Ezzo, Papa Tiam, Barcola kpatcha et feu Améléte Abalo.

Des présidents ont également porté haut les couleurs du club notamment Libib Nambat, El Hadj Moumouni, Peteou Akizou, Germain Meba et l'ancien ministre Bernard Walla.

Dirigée actuellement par un comité de normalisation présidé par le préfet de la Kozah, le Colonel Hemou Badibawou Bakali, l'équipe ambitionne de remporter un nouveau titre de champion du Togo.

Tribune Libre

L'article 115 de la constitution dispose que « Le Président de la République est garant de l'indépendance de la magistrature.

Il veille à l'impartialité, au professionnalisme, à l'intégrité et à la dignité de la magistrature.

Il est assisté à cet effet par le Conseil Supérieur de la Magistrature ».

La Cour devrait donner son avis sur une question fondamentale : celle de savoir si le Président de la République pourrait présider le Conseil Supérieur de la Magistrature face au silence de la Constitution sur cette question. La question posée présente tout de même un grand intérêt

dans la mesure où l'avis de la Cour permettrait d'éclairer le législateur en levant l'équivoque qui est supposée exister et qui résulte du silence du pouvoir constituant sur la présidence du CSM dans le cadre de la future loi organique portant organisation, composition, attributions et fonctionnement de ce dernier.

De son avis, la haute Cour en matière constitutionnelle estime qu'eu égard à la récente modification constitutionnelle, le Président de la République devrait présider le CSM. Dans le dispositif de son avis notamment à l'article 1er, elle dit être d'avis

que « Le président de la République, garant de l'indépendance de la justice, de l'impartialité, du professionnalisme, de la probité, de l'intégrité et de la dignité de la magistrature, préside le Conseil supérieur de la magistrature ».

Cet avis peut se justifier dans une certaine mesure d'abord sous un angle de la crainte par le politique, du « gouvernement des juges » ; ensuite par la suppression de l'alinéa 2 de l'article 116 ; et enfin par l'expérimentation de cette pratique par certains pays de l'Afrique francophone. Cependant, l'on peut légitimement s'interroger, un

CSM présidé tel que la Cour l'estime, pourrait-il répondre aux exigences d'édification et de consolidation d'une justice indépendante. Cette inquiétude justifie le caractère plus ou moins discutable de cet avis qui semble contraster avec les principes de la séparation des pouvoirs de l'indépendance de la justice dans la mesure où le CSM, organe chargé de gérer la carrière et la discipline des magistrats qui détiennent le pouvoir judiciaire, constitue la figure emblématique de la justice dans l'organisation des pouvoirs de l'Etat et surtout la « clef de voûte de l'indépendance

de l'autorité judiciaire ».²

En rapport avec ce qui précède, nous analyserons tour à tour le caractère non authentique de cette interprétation constitutionnelle (I) et la portée juridique de cet avis de la Cour constitutionnelle (II).

(La suite dans la prochaine parution)

2Haenel (H.), « Le conseil supérieur de la magistrature, la clef de voûte de l'indépendance de l'autorité judiciaire », La vie judiciaire, n°2606, 24 mars 1993, p.2.

INTERVIEW : ZAGA BAMBO, ARTISTE TOGOLAIS DE LA CHANSON

✎ Wilfried ADEGNKA

« Zaga Bambo est un artiste qui a toujours alimenté les débats »

Surnommé le Mashaouichi, il s'est plus révélé au public avec son nom d'artiste Démon Lassi et son morceau « Moussnavivi ». Enregistré à l'état civil comme Aziz Samani Tsitsey, après un long moment d'absence sur la scène musicale, il fait son retour sous un nouveau nom d'artiste, celui de Zaga Bambo. Découvrons-le !

réussite dudit projet. Mes sincères remerciements à tous les promoteurs culturels qui m'ont toujours soutenu.

FI : Quels sont les acquis de cette collaboration ?

Focus Infos: Qui est Zaga Bambo ?

Zaga Bambo : Je suis artiste chanteur, auteur-compositeur d'origine togol-algérienne. Mon nom Zaga Bambo veut juste dire « le feu » en patois jamaïcain.

» et « Jaloux » en 2012; « ZangoZango Baby » en 2013; « Mettez le Piment », « One Shot collaboration » et « Tassaba » en 2017; « Ma Chérie Coco » ft Bebi Phillip en 2018; « Célébrer », « Zougrou Zaga », « Adjoa » et « Don't Cry » le tout dernier en 2019.

FI : Comment s'est fait le passage de Démon Lassi à Zaga Bambo ?

ZB : Je n'appellerai pas ça un passage puisque je demeure « Démon Lassi ». Parmi une multitude de noms, j'ai juste décidé à un moment donné de porter le choix sur « Zaga Bambo ».

FI : Tu t'inscris dans quel genre musical ?

ZB : Je suis polyvalent mais je suis plus à fond dans l'afrobeat, ce genre musical qui englobe toute une pléiade de styles musicaux.

FI : Parle-nous de ton passage en Côte d'Ivoire

ZB : Mon histoire avec la Côte d'Ivoire ne date pas d'aujourd'hui. Mon premier voyage à Abidjan remonte à 2009 bien avant de m'installer en Europe. Plus qu'un passage, la Côte d'Ivoire est une terre d'adoption pour moi. A l'époque, je ressentais le besoin de découvrir, d'apprendre davantage, et de toucher un grand nombre de mélomanes, bref de m'ouvrir sur l'international. Pour moi, il n'existe pas de meilleurs endroits dans la sous-région que la Côte d'Ivoire qui est un grand carrefour culturel africain.

FI : Tu as lancé tout récemment un challenge dénommé #ZagaChallenge, d'où t'es venue l'idée ?

ZB : Tout est parti d'un freestyle que j'ai posé sur un instrumental et balancé en vidéosurveillance sur ma page Facebook. J'ai invité ensuite les artistes et mélomanes à relever le défi. L'idée était de faire découvrir des jeunes talents et par la même occasion, d'apporter un peu de distraction en cette période de stress général due au confinement. Mais par la suite, ça s'est transformé en sensibilisation contre la Covid-19.

FI : Qu'est-ce que ce séjour a apporté à ta carrière ?

ZB : Pour infos, je réside par moment en Côte d'Ivoire et j'y déroule la majeure partie de mes activités musicales. L'expérience que j'y acquiers me permet de me positionner et de représenter valablement à l'international. Le monde musical ivoirien est plus que saturé et réussir à s'y faire une place et être distingué lors des grandes récompenses, comme mon sacre au Primud 2018 en tant que « meilleur artiste urbain », n'est pas chose facile. Aujourd'hui, je collabore et entretiens de très bonnes relations avec de grands noms de la musique ivoirienne à l'instar de Bebi Phillip, grand arrangeur; auteur-compositeur ivoirien, Molare, Dj Venom, Kerozen et plein d'autres...

FI : Comment as-tu trouvé l'engouement du public pour ce challenge ?

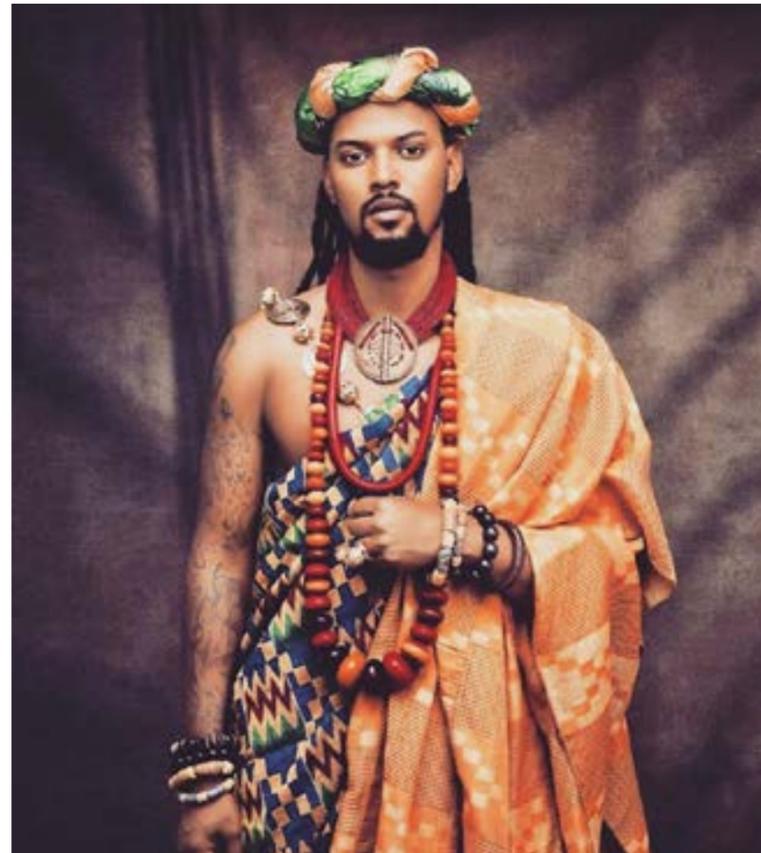
ZB : C'était phénoménal. L'engouement dépassait mes attentes puisque le challenge a touché toutes les couches sociales, connu la participation de plusieurs nationalités et s'est très vite internationalisé. D'ailleurs, c'est l'action la plus virale sur le net au Togo avec près de 5000 vidéos de participations. Il suffit de suivre les hashtags « #ZagaChallenge », « #ZagaFreestyle » pour en savoir plus. Je m'en réjouis personnellement et j'en profite pour dire « Merci » à tous ceux qui ont participé à cette aventure.

FI : Quelles œuvres as-tu à ton actif ?

ZB : J'ai plusieurs œuvres à mon actif. De « Moussnavivi » à « Don't Cry » ma toute dernière sortie, on peut compter une trentaine de hits entre autres : « Moussnavivi » en 2010; « Baba God

FI : Ce challenge a été transformé en compétition qui a fini le 14 mai dernier, tu peux revenir sur son déroulement ?

ZB : La procédure a été simple. Tout comme un challenge, il s'agissait de faire un freestyle sur un instrumental, le thème à aborder était la sensibilisation de la population sur la pandémie du coronavirus. Il fallait inviter la population à adopter les mesures de prévention et les gestes barrières afin d'éviter toute



contamination et propagation du virus. Les vidéos ayant respecté les consignes ont été publiées sur ma page officielle facebook @Zaga Bambo. Les trois premières vidéos ayant reçu le plus de vues et de likes après trois semaines ont été récompensées.

FI : Qui sont les lauréats de cette compétition et quels prix ont-ils reçus ?

ZB : Il y a eu 03 lauréats au total, trois jeunes talents : le premier, Boy J Gado; le 2ème, Tazo Piikachi et le dernier, Chydo. Ils ont respectivement eu une enveloppe de 500 000 f CFA; 300 000 f CFA et 100 000 FCFA. En plus de cela, le 1er a eu un accompagnement musical pour le premier. C'est le lieu de remercier le sponsor officiel Aliko Klin, un détergent en poudre et les partenaires Duchesse et DiMilano qui ont adhéré au concept et accepté de nous soutenir.

FI : Quel est le bilan de cette initiative et comment envisagez-vous l'after compétition ?

ZB : Le bilan est très positif. Faire un projet et voir autant d'engouement tout autour est juste magnifique. Tous les objectifs ont été atteints de la sensibilisation à la découverte de nouveaux talents. En plus de cela, on s'est bien amusé. Tout ceci s'est bien déroulé grâce à Façonné Music, ma maison de production et à tout le staff qui n'a ménagé aucun effort pour la

FI : Avec quels artistes penses-tu faire un prochain featuring ?

ZB : Je ne suis plus dans les pensées. Le prochain sinon les prochains featuring sont déjà bouclés, il reste à sortir les produits finis et rassurez-vous, c'est toute l'Afrique qui y est représentée.

FI : ces derniers jours sur facebook, on t'accuse de t'en prendre à Gogoligo. Que réponds-tu à cela ?

ZB : A cela, je réponds qu'il faut savoir distinguer le virtuel de la réalité et que les gens arrêtent de me faire des procès d'intention.

FI : Pour bon nombre, tu es un artiste turbulent, tu le confirmes ?

ZB : Un artiste turbulent (rire). J'ignore ce qu'ils sous-entendent par turbulent. Par contre Zaga Bambo est un artiste à forte influence et visibilité; ce qui a toujours alimenté les débats.

FI : Comment s'est faite ta rencontre avec ta maison de production ?

ZB : Ça remonte à très longtemps, nous avons collaboré sur plusieurs projets ensemble, Pascal Masina Ateguo et moi. Nous avons une relation amicale de longue date, ce qui a aussi consolidé la confiance pour déboucher sur une vraie production.

ZB : Les acquis, je pense que vous êtes mieux placés en tant que journalistes pour répondre à cette question. Partout où mes œuvres vont, c'est tout un travail derrière. Aujourd'hui, la maison Façonnée Music est une référence et ça ne fait que commencer.

FI : L'année passée, un évènement malheureux a marqué ta carrière musicale, l'annulation de ton concert qui devait sacrer ton retour au pays après plusieurs années d'absence. Comment as-tu vécu ces moments ?

ZB : Comme le dirait quelqu'un, la vie est faite de hauts et de bas. Loin de voir ça comme un évènement malheureux, c'est une expérience de plus. C'est vrai ça n'a pas eu lieu mais l'essentiel, c'est d'avoir la santé.

FI : Peut-on dire aujourd'hui que tu t'en es remis ?

ZB : Il faut d'abord en être abattu pour s'en remettre. C'est une expérience de plus.

FI : Que promets-tu à tes fans qui veulent te revoir sur scène à Lomé ?

ZB : A la #ZagaFamily, ils me verront en feu comme jamais. Ils ont toujours été présents pour moi et je ne cesserai de leur faire plaisir.

FI : Que préconises-tu pour le développement de la musique togolaise ?

ZB : La musique togolaise évolue et pour mieux y arriver, nous devons rester main dans la main et accepter d'apprendre de l'autre.

FI : Quelle est ta vision pour la musique togolaise ?

ZB : Mon souhait est que la musique togolaise révèle de grandes icônes comme dans le passé.

FI : Que comptes-tu laisser comme héritage musical ?

ZB : Comme héritage musical, c'est arriver à porter haut les couleurs du pays et impacter à travers le monde entier.

FI : Un mot de fin !

ZB : Mon mot de fin va à l'endroit de tous les acteurs culturels : « Unissons-nous pour faire avancer la culture togolaise ».

1 MÈTRE



PRÉVENTION DU COVID-19
MAINTENEZ AU MOINS UNE
DISTANCE D'UN MÈTRE
AVEC LES AUTRES.

CONTACTEZ LE NUMÉRO VERT 111



VLISCO

SINCE 1846